



Déclaration de la Commission Exécutive de l'Union Départementale **FORCE OUVRIERE de la CORREZE** réunie le 5 Novembre 2010

Après la mobilisation sans précédent des salariés de notre pays pour le retrait du projet de loi gouvernemental sur les retraites, la Commission Exécutive de l'Union Départementale FO de La Corrèze réunie le 5/11/2010 a tiré le bilan.



La CE appuie sans réserve la déclaration de la CE confédérale de la cgt-FO du 3 novembre 2010.

- En se prononçant dès son annonce pour le **RETRAIT** du projet de loi
- En organisant, seule, une journée de grève interprofessionnelle et une manifestation nationale le 15 juin dernier
- En proposant aux autres confédérations syndicales d'appeler à une journée de grève interprofessionnelle franche pour le retrait, dans le but de bloquer le pays
- En affirmant dès le départ que les manifestations à répétition sans appel à la grève interprofessionnelle ne peuvent pas être efficaces

FORCE OUVRIERE a pris toutes ses responsabilités avec les millions de salariés qui ont manifesté et décidé de la grève pour obtenir le **RETRAIT**.

Dans ce cadre, la CE de l'UD FO 19 regrette qu'en Corrèze, l'unité d'action la plus large n'ait pu se réaliser sur ces bases claires : **RETRAIT du projet de loi gouvernemental, Grève interprofessionnelle**

Cependant, force est de constater que c'est la stratégie contraire, baptisée « stratégie de la défaite » qui a été appliquée au plan national, en particulier dans le cadre de « l'intersyndicale nationale » réunissant CGT, CFTD, CGC, CFTC, FSU, UNSA et Solidaires.

Force est de constater que dans le cadre intersyndical national, les responsables de ces organisations, réunis sous la responsabilité de Bernard THIBAUT de la CGT et François CHEREQUE de la CFDT, ont refusé de reprendre la revendication du RETRAIT du projet de loi gouvernemental proposée par FORCE OUVRIERE et correspondant à la volonté des millions de salariés.

Force est de constater que ces mêmes responsables ont refusé d'appeler à une journée de grève interprofessionnelle franche pour bloquer le pays, condition nécessaire et indispensable pour envisager de poursuivre le mouvement si le gouvernement ne reculait pas.

Force est de constater qu'en plein blocage des raffineries, des ports, de la SNCF « l'intersyndicale nationale » a refusé le 21 octobre d'apporter ne serait-ce qu'un soutien aux grèves reconductibles en cours, y opposant même « la défense des biens et des personnes ».

Au contraire, François CHEREQUE de la CFDT (organisation qui s'est prononcée pour l'allongement de la durée de cotisations), le 25 octobre, sur le plateau de France 2, a passé en direct un accord avec Mme PARISOT du MEDEF pour « passer à autre chose », en convenant de négocier sur l'emploi des seniors, sans que Bernard THIBAUT de la CGT, présent à la même émission, n'y trouve rien à redire.

La CE considère que cet affichage traduit concrètement ce qu'est la position commune CGT – CFDT – MEDEF – CGPME sur la représentativité syndicale débouchant sur la loi du 20 août 2008. La « position commune » n'est rien d'autre que la volonté des responsables d'aboutir à un accord permanent entre patronat, gouvernement et organisations syndicales dites représentatives.

Dans ces conditions,

parce que les millions de travailleurs en affirmant leur exigence du RETRAIT et leur volonté que les confédérations syndicales appellent à la grève interprofessionnelle, ont démontré qu'ils récusent une quelconque position commune patronat – gouvernement – syndicats

parce que FO a été à la pointe du combat pour exprimer la volonté des millions de salariés

La CE de l'UD FO 19 appelle ses syndicats à renforcer la campagne d'adhésions à FORCE OUVRIERE pour préparer les prochaines échéances et affirmer la volonté d'abrogation de la loi sur les retraites.

La CE de l'UD FO 19 fait totalement sienne la conclusion de la résolution de la CE confédérale de la cgt-FO du 3 novembre 2010 : « Un esprit de résistance est de combat s'est installé. FO s'en félicite et entend continuer à tout faire, en tant que syndicat libre et indépendant pour le préserver ».

La CE de l'UD FO 19 reste encore et toujours prête à répondre à un appel commun national des confédérations à la grève interprofessionnelle pour l'abrogation de la loi, comme le propose FORCE OUVRIERE.

J'adhère à Force Ouvrière

NOM PRENOM

Adresse

Tel

Entreprise

Mail

A remettre au délégué syndical de l'entreprise ou du service
ou à retourner à UD FO – 21 rue Jean Fieyre – BP 50055 – 19102 Brive Cedex
Tel : 05 55 24 00 54 mail : udfo19@force-ouvriere.fr